

Un diplôme national d'orientation professionnelle

Afin de pallier l'extrême hétérogénéité des cycles spécialisés (et des diplômes d'établissements) et par conséquent, celle des candidats à l'entrée dans les établissements artistiques d'enseignement supérieur, la loi de décentralisation de 2004 avait introduit un diplôme national: le DNOP (diplôme national d'orientation professionnelle). Celui-ci devait sanctionner un cycle mieux défini au plan national, le CEPI (cycle d'enseignement professionnel initial). Plus de 3 ans après la parution des derniers textes réglementaires sur ce sujet, la mise en œuvre de ce projet nécessaire et ambitieux reste en panne.

FUSE interroge les enjeux et les obstacles :

- La nécessité de sortir de l'impasse actuelle
- La difficulté de fixer une norme applicable à tous
- La clarification du financement
- La mise en cohérence de l'ensemble du parcours vers une professionnalisation
- La définition d'un cursus amateur complet y compris de haut niveau (post 3^{ème} cycle ou 3^{ème} cycle long)
- La prise en compte de l'élève dans sa globalité (y compris en termes de temps et de rythme)
- La mise en cohérence entre cursus scolaire/universitaire et cursus artistique

Le public concerné : des adolescents à l'âge du questionnement

A priori, le public est relativement proche de celui que l'on trouve actuellement dans les cycles spécialisés, d'autant que nombre d'évolutions qui devaient être apportées dans le cadre du CEPI, l'ont été dans les cursus déjà en place, dans l'attente du nouveau dispositif.

Par conséquent, ce nouveau cycle, accessible à l'issue du 2nd cycle, s'adresse à des jeunes pour la plupart encore scolarisés : selon les instruments concernés, il peut s'agir de collégiens ou lycéens, mais ce cycle peut également intégrer des étudiants post-bac que la discipline, l'instrument et/ou le parcours artistique amènent plus tardivement à cette « bifurcation » entre voie professionnelle et cursus amateur.

Difficile donc de fixer une norme applicable à tous, conduisant par exemple à synchroniser la scolarité générale et artistique. L'objectif de fixer un cadre général plaçant ce cursus entre le cycle d'approfondissement du conservatoire et l'entrée en Pôle supérieur, avec des déclinaisons-types permettant aux étudiants, à leurs parents et aux équipes enseignantes d'avoir un discours commun.

Pour un cycle d'orientation et/ou d'observation

Cette filière, qui conduirait à l'obtention du DNOP, ne donne pas directement accès à un métier, mais débouche logiquement, pour ceux pour lesquels l'orientation professionnelle se confirme, sur la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur. Elle ne doit donc pas être considérée comme une filière de professionnalisation : la notion d'orientation ou d'observation doit primer dans la logique de ce cycle y compris dans les appellations.

Les « cycles de perfectionnement » qui existent à l'heure actuelle pour les élèves titulaires de DEM, DEC, DET, doivent être maintenus pour permettre à ceux qui en auraient besoin (exigences élevées du pôle supérieur souhaité, baccalauréat non encore obtenu, etc.) de renforcer leurs compétences avant d'intégrer une filière d'enseignement supérieur ou un CEFEDM.

Un diplôme national géré au niveau régional

La notion même de diplôme national est un point résolument positif. Mais il ne faut pas sous estimer la réelle difficulté de la reconnaissance croisée des cursus par les différents établissements et ce, de manière tout à fait légitime, comme cela peut l'être entre différents établissements scolaires : ainsi, à l'heure actuelle, les conservatoires reconnaissent peu les cursus suivis dans les autres établissements, et tout changement en cours de scolarité se traduit souvent par un concours d'admission et une rétrogradation au sein du cursus.

Pour des raisons évidentes d'optimisation des moyens mis en œuvre au sein d'un territoire, une coordination des établissements doit être mise en place. Pour ce faire, l'échelon régional paraît effectivement tout à fait pertinent, car il s'appuie sur un réseau de conservatoires complémentaires et déjà largement financé par les collectivités locales.

En revanche, l'organisation des examens et des cursus doit relever d'un cadrage national afin de garantir l'aspect national du diplôme. Enfin, l'ensemble du dispositif ne peut être financé sur les seuls fonds de la formation professionnelle ainsi que cela était envisagé. Les ambitions initiales en matière de contenu de la formation (et de densité horaire) doivent être révisées à la baisse, ce qui permettrait de plus, la mise en place d'un cursus réellement compatible avec la scolarité.

Une nécessaire implication de l'Education Nationale

Ce cycle d'orientation doit pouvoir être suivi en parallèle avec des études d'enseignement général : la charge de travail demandée à l'élève doit donc être envisagée dans sa globalité. Elle doit prendre en compte les temps de cours au lycée (ou au collège, à l'université), au conservatoire ainsi que le travail personnel ; les disciplines artistiques demandent un travail quotidien particulièrement important qui vient s'ajouter à celui imposé par la scolarité générale.

Le manque de coordination et de concertation entre l'enseignement général et l'enseignement spécialisé est un problème récurrent. L'Education Nationale doit être associée à ces projets et s'impliquer dans leur mise en œuvre par la reconnaissance de la notion de double cursus (un mi-temps artistique existe déjà pour certains lycéens à Paris) : la réflexion actuelle sur les rythmes scolaires, notamment en lycée, pourrait être l'occasion d'aborder enfin la question de l'équilibre entre le scolaire et l'artistique.

Ainsi, le dispositif CHAM/CHAD doit pouvoir être étendu aux lycées, les aménagements d'horaire facilités, la filière TMD maintenue, car tous ces dispositifs qui relèvent de la compétence du ministère de l'Education Nationale, sont des éléments importants qui vont permettre aux élèves de poursuivre leurs études dans les meilleures conditions.

De même, des structures d'accueil en internat doivent être prévues pour les élèves intégrant un établissement loin de chez eux.

Valoriser les cursus amateurs

Que se passe-t-il lorsqu'un élève motivé arrive en 3^{ème} cycle ? L'orienter vers un cycle pré-professionnel pour qu'il bénéficie d'une offre de cours en relation avec ses capacités et ses envies même s'il n'envisage d'en faire un métier ? Ou l'orienter vers le 3^{ème} cycle amateur ?

Actuellement, dans de très nombreux cas, c'est le cycle spécialisé qui sera proposé à l'élève, parce que le cursus amateur est trop souvent présenté comme un 2nd choix, pour des élèves ayant un niveau certes « honnête » mais sans plus. Il est urgent que le 3^{ème} cycle amateur soit revalorisé (car former les amateurs est la mission première de tous les conservatoires), et que des passerelles soient créées entre le cycle pré-professionnel et le cycle amateur.

Enfin, il serait souhaitable que l'obtention du certificat ne soit pas synonyme de la fin des études au conservatoire : certains élèves encore très jeunes, motivés, obtiennent leur certificat et n'ont plus accès à un enseignement artistique public, alors même qu'ils sont encore très loin des limites d'âge fixées par les collectivités. C'est également l'une des raisons pour lesquelles certains élèves sont amenés à intégrer un cursus plus long, sans autre objectif que de poursuivre l'acquisition de compétences en bénéficiant d'une offre d'enseignement à un coût acceptable.

Les recommandations de FUSE :

- La notion d'orientation ou d'observation doit primer ; l'accompagnement à l'orientation doit être obligatoire.
- Ne pas « déshabiller » l'actuel cycle de perfectionnement.
- Un diplôme national, oui, mais pas sans coordination en amont des établissements.
- Un cursus réellement compatible avec la scolarité.
- L'Education Nationale doit être associée à ces projets
- Non au mono-cursus : valoriser les différentes filières
- Dont le parcours amateur...